

RÉTROSPECTIVE

QUESTIONS ÉCRITES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Étude statistique du FIR sur le CAC 40

SOMMAIRE

- ▶ Éléments de contexte
- ▶ Méthodologie de l'étude
- ▶ Panorama 2020-2023
- ▶ Top5 des entreprises du CAC 40 recevant le plus de questions écrites en AG
- ▶ 2023 : 842 questions écrites ont été posées au CAC 40
- ▶ 2022 : 857 questions ont été posées au CAC 40
- ▶ 2021 : 883 questions ont été posées au CAC 40
- ▶ 2020 : 814 questions ont été posées au CAC 40
- ▶ Le FIR, un acteur central des questions écrites en AG

▼ Éléments de contexte

Définition

En France, poser des questions écrites en assemblée générale (AG) constitue un outil associé aux droits des actionnaires.

Ces questions écrites permettent aux actionnaires d'exprimer leurs préoccupations, de solliciter des informations et de participer activement à nourrir la prise de décisions au sein de la société dans laquelle ils ont investi. Ce processus démocratique favorise le dialogue et l'engagement actionnarial en offrant aux investisseurs une voie directe pour interagir avec la direction de l'entreprise et le conseil d'administration*.

Mode d'emploi

Tout actionnaire d'une société anonyme dont le siège social est en France a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, est tenu de répondre**.

A l'issue de l'AG, cette réponse peut être publiée sur son site Internet dans une rubrique consacrée aux questions-réponses. Quoique cette dernière possibilité ne soit pas une obligation légale, depuis quelques années, la pratique s'est répandue en France de poster les réponses aux questions écrites sur le site de l'entreprise.

Retrouvez la procédure pour poser des questions écrites en AG [ici](#).

Contenu des questions

Les questions écrites peuvent porter sur un large éventail de sujets, tels que la performance financière de l'entreprise, les stratégies de croissance, les enjeux environnementaux et sociaux, la rémunération des dirigeants, ou toute autre question pertinente aux yeux des actionnaires concernant l'entreprise. Elles doivent être formulées de manière claire et concise pour faciliter la compréhension et la réponse.

Les questions écrites démontrent l'engagement des actionnaires envers l'entreprise dans laquelle ils investissent. Elles montrent aux dirigeants que les actionnaires sont attentifs à la performance financière et/ou extra-financière de l'entreprise et aux décisions prises en leur nom. Cela peut inciter la direction à prendre en compte les préoccupations des actionnaires dans ses décisions futures, renforçant ainsi la **démocratie actionnariale**.

*Contrairement à d'autres outils associés aux droits des actionnaires en assemblée générale (dépôt de résolution, point à l'ordre du jour), poser des questions écrites ne nécessite pas de seuil de détention minimal du capital.

**Selon l'Article L225-108, l'entreprise dont le siège social est en France est dans l'obligation de répondre publiquement aux questions écrites posées par ses actionnaires en assemblée générale.

La campagne de questions écrites du FIR

Chaque année depuis 2020, le FIR pose une dizaine de questions écrites ESG aux entreprises du CAC 40 et publie, une fois les réponses reçues, un rapport de synthèse réalisé avec ses membres, sur son site Internet.

Ces questions minutieusement choisies par le FIR reflètent les préoccupations des investisseurs responsables chaque année au CAC 40.

La saison 4 des questions écrites du FIR sera publiée le 17 janvier 2024.

▼ Méthodologie de l'étude



Le FIR présente ici une **étude statistique exhaustive*** après avoir recensé toutes les questions écrites posées lors des assemblées générales des entreprises du CAC 40 entre 2020 et 2023.

Ces questions ont été minutieusement triées selon le sujet évoqué. Les différentes catégories recensées sont :

1. Critère Environnemental (E) :

Les questions relevant de ce critère se concentrent sur les pratiques environnementales de l'entreprise, telles que ses politiques environnementales, ses émissions de carbone, son utilisation des ressources naturelles, etc.

2. Critère Social (S) :

Les questions classées dans cette catégorie portent sur les aspects sociaux de l'entreprise, tels que la gestion des relations avec les employés, la diversité, l'éthique, les conditions de travail, et d'autres questions liées au bien-être des parties prenantes internes et externes.

3. Critère de Gouvernance (G) :

Ce critère englobe les questions concernant la structure de gouvernance de l'entreprise, la composition du conseil d'administration, la transparence des décisions, la rémunération des dirigeants, et d'autres aspects liés à la gestion et à la supervision de l'entreprise.

4. Autres questions :

Outre les critères ESG, l'étude du FIR a également inclus une catégorie spécifique pour les questions stratégiques plus générales, telles que celles portant sur la stratégie globale de l'entreprise, ses objectifs de croissance, la gestion des dividendes, etc.

Finalité de l'étude

L'analyse de ces questions écrites permet de comprendre l'orientation des préoccupations des actionnaires exprimées en assemblée générale. Ces données sont essentielles pour les entreprises, les investisseurs et les parties prenantes en général, car elles offrent des informations précieuses sur les attentes et priorités en matière de responsabilité sociale pour chaque entreprise du CAC 40.

***À noter que certaines entreprises n'ont pas pris part à l'exercice : pour Airbus, Stellantis, STMicroelectronics (pour 2020-2021-2022-2023), Pernod Ricard (pour 2020 et 2021) et L'Oréal (pour 2020), seules les questions du FIR ont été comptabilisées. D'autres questions ont pu être posées ces années citées sans que cela soit possible à répertorier dans cette étude.**

Deux facteurs d'explications peuvent être avancés:

- le siège social d'Airbus, STMicroelectronics, Stellantis, situé en dehors de la France, les dispense de l'obligation de répondre publiquement aux questions écrites des investisseurs. Malgré nos demandes adressées par mail dans le cadre de cette étude, les entreprises n'ont pas souhaité nous adresser les autres questions qui leur avaient été posées.

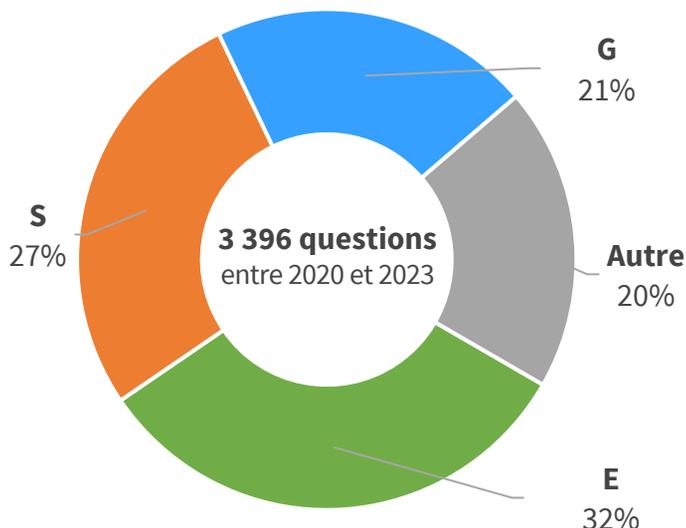
- pour L'Oréal pour l'année 2020, et Pernod Ricard pour les années 2020 et 2021, les questions écrites n'ont pas été publiées ou les webcast de leurs assemblées générales ne sont pas disponibles sur leur site internet.

Ainsi, pour ces entreprises, seules les questions du FIR ont été comptabilisées.

▼ **Panorama 2020-2023**

Répartition de toutes les questions posées à l'écrit aux AG du CAC 40 entre 2020 et 2023 par thème

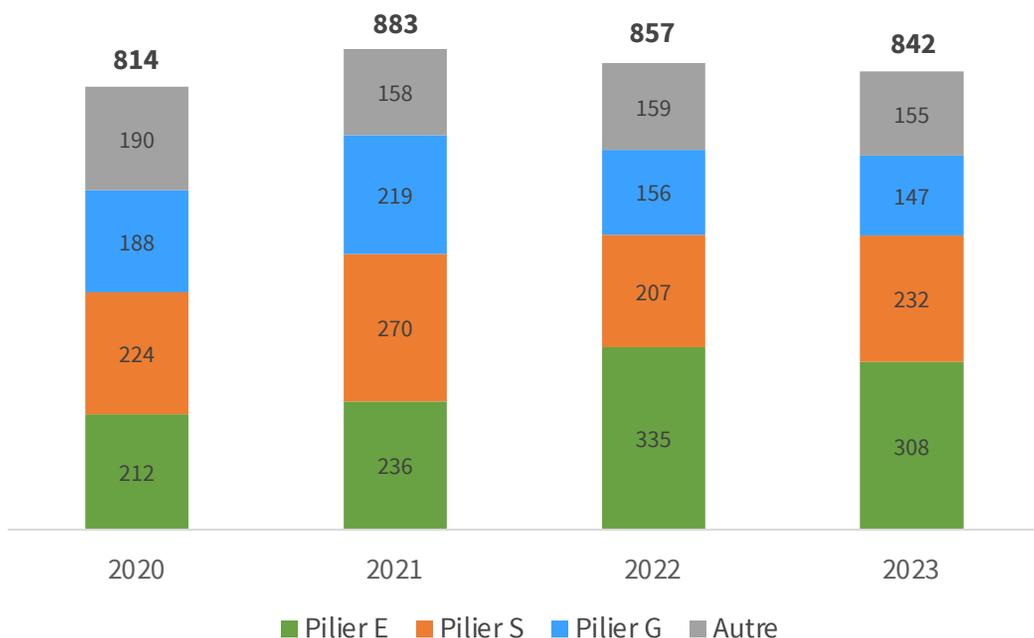
Le flux important de près de 3400 questions adressées au CAC 40 depuis 2020 peut s'expliquer par le rôle crucial de ces entreprises pour l'économie française ainsi que par un recours croissant à cet outil par les actionnaires, en premier lieu desquels les investisseurs responsables.



Globalement, il est manifeste que les **questions liées à l'ESG** (Environnement, Social, Gouvernance) sont **prédominantes** et reflètent l'importance accordée à ces critères par les parties prenantes actionnaires.

Environ **un tiers de ces questions concernent le pilier environnemental (E)**, démontrant l'intérêt particulier des investisseurs pour ce thème. Le pilier social (S) n'est pas loin derrière, représentant 27% des questions.

Répartition par thème des questions écrites posées au CAC 40



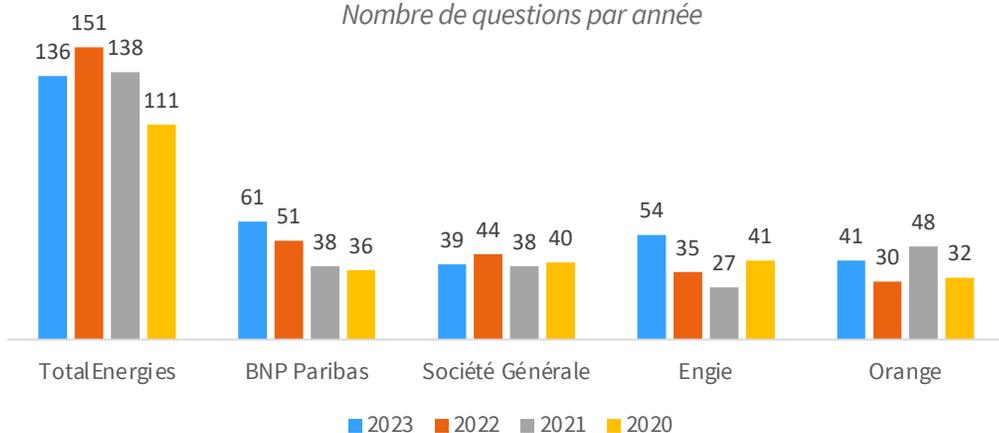
▼ **Top5 des entreprises du CAC 40 recevant le plus de questions écrites en AG**

De manière générale, la répartition des questions écrites par année est assez uniforme. Cependant, il est clair que certaines entreprises attirent un grand nombre d'interrogations.

Cette situation peut être expliquée par plusieurs facteurs, notamment des controverses publiques auxquelles ces entreprises ont été mêlées et la nécessité de clarifier leur positionnement, que ce soit sur des sujets environnementaux, leur stratégie globale ou d'autres aspects de leur activité.

Les cinq entreprises du CAC 40 les plus questionnées à l'écrit à leurs AG entre 2020 et 2023

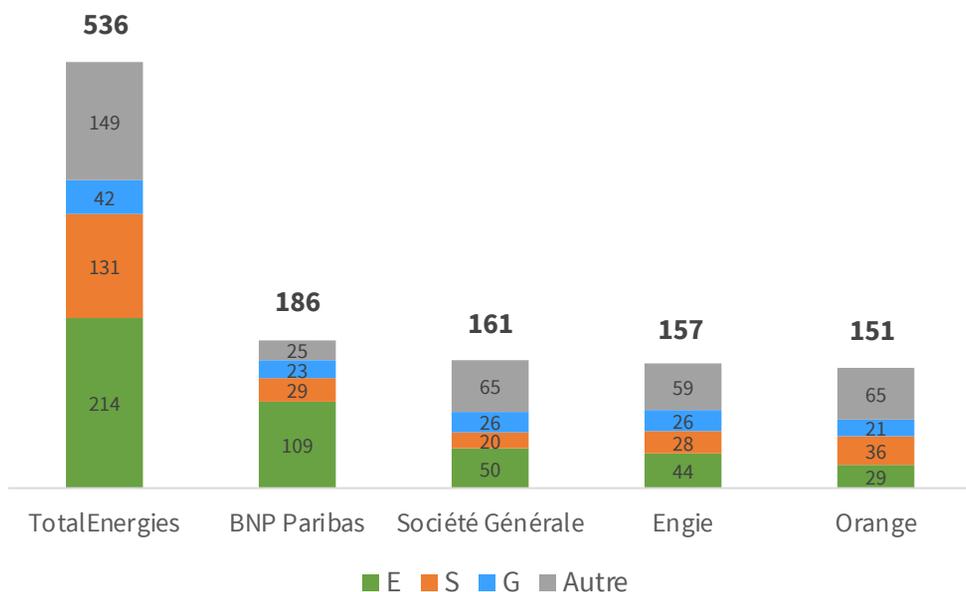
Nombre de questions par année



Nous constatons que certaines entreprises cristallisent les préoccupations des investisseurs. Tandis que certaines suscitent davantage d'interrogations concernant leur impact environnemental, d'autres sont plus souvent questionnées sur leur stratégie financière ou leur positionnement stratégique.

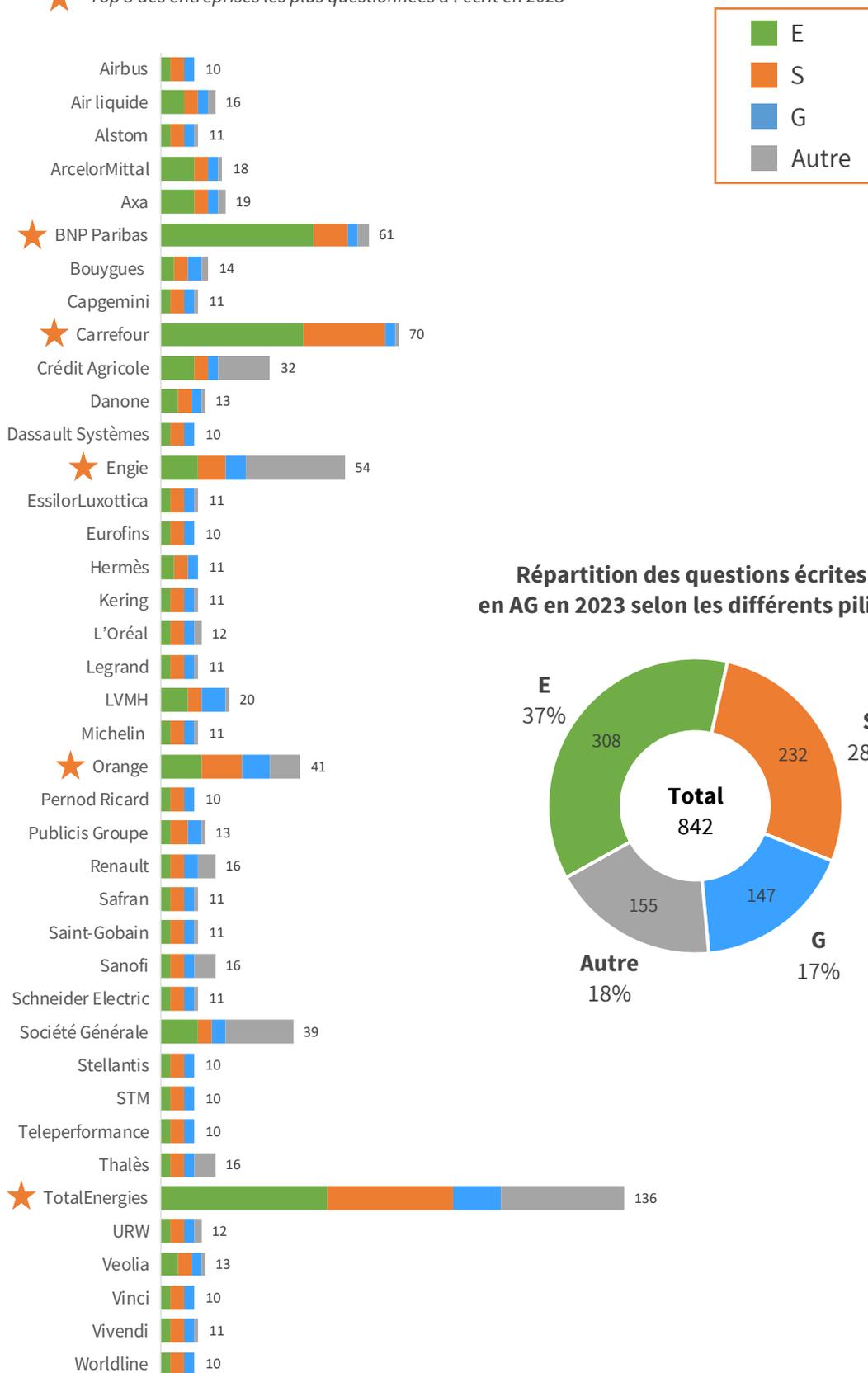
Les cinq entreprises du CAC 40 les plus questionnées à l'écrit à leurs AG entre 2020 et 2023

Répartition par pilier

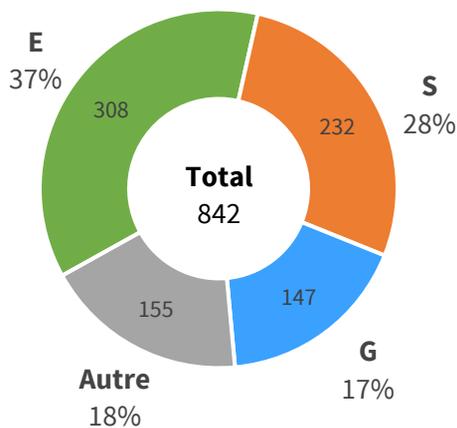


▼ **2023 : 842 questions écrites ont été posées au CAC 40**

★ *Top 5 des entreprises les plus questionnées à l'écrit en 2023*

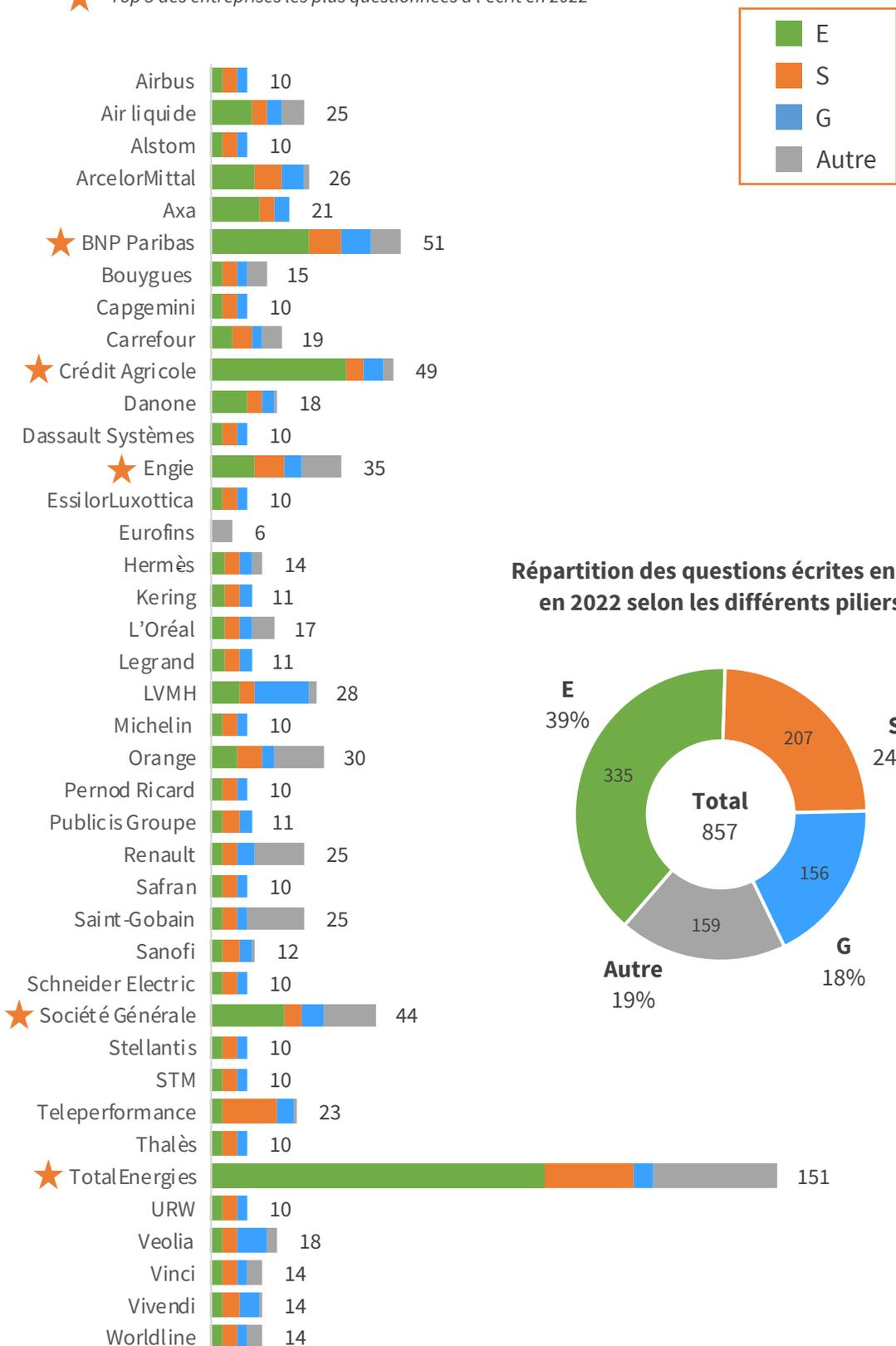


Répartition des questions écrites en AG en 2023 selon les différents piliers

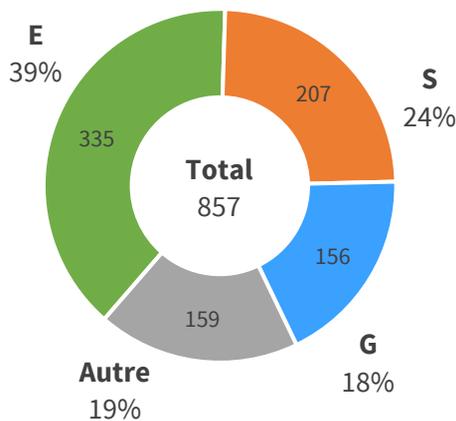


▼ **2022 : 857 questions ont été posées au CAC 40**

★ *Top 5 des entreprises les plus questionnées à l'écrit en 2022*

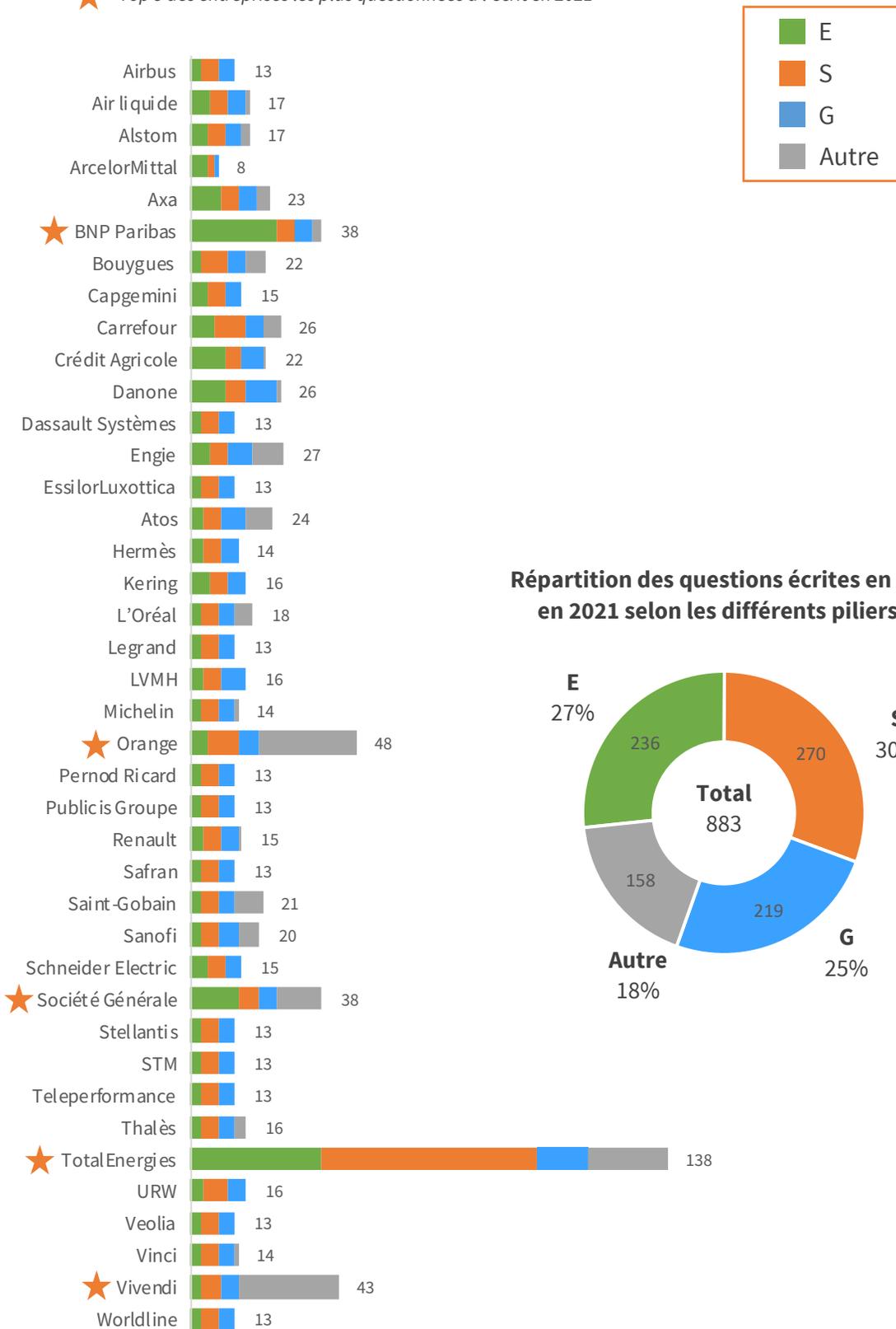


Répartition des questions écrites en AG en 2022 selon les différents piliers

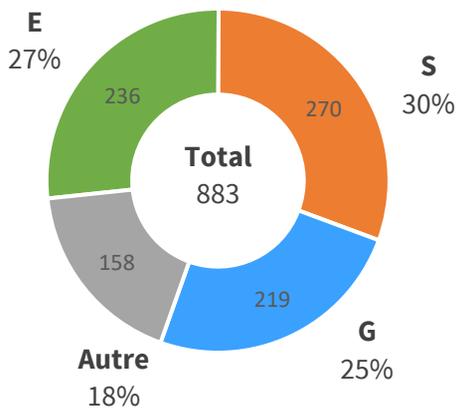


▼ 2021 : 883 questions ont été posées au CAC 40

★ Top 5 des entreprises les plus questionnées à l'écrit en 2021

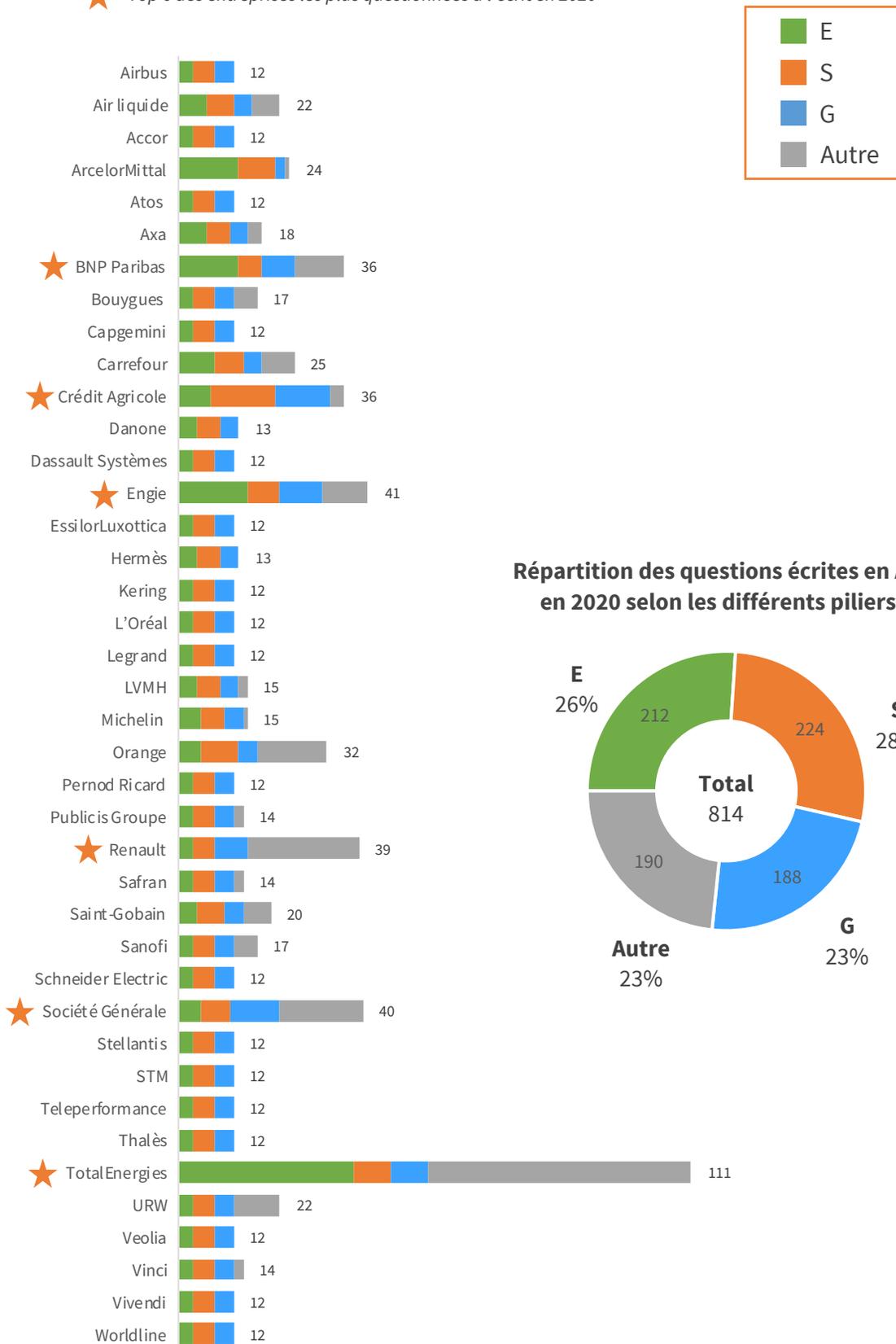


Répartition des questions écrites en AG en 2021 selon les différents piliers

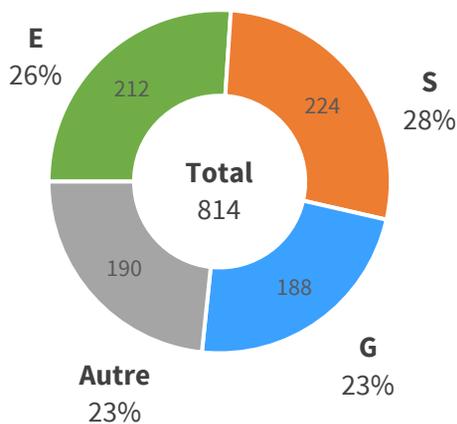


▼ 2020 : 814 questions ont été posées au CAC 40

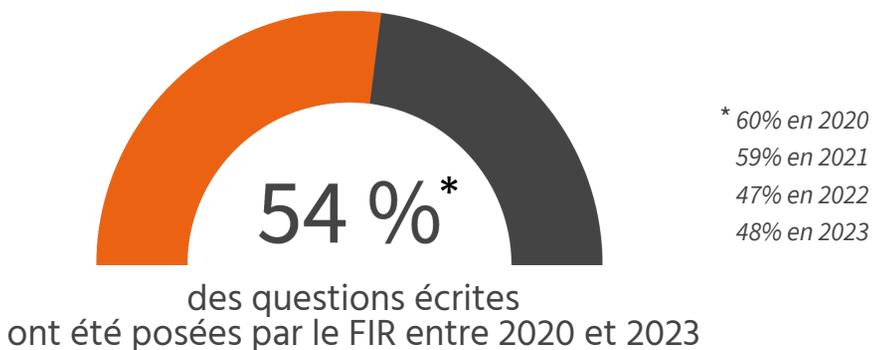
★ Top 6 des entreprises les plus questionnées à l'écrit en 2020



Répartition des questions écrites en AG en 2020 selon les différents piliers



▼ **Le FIR, un acteur central des questions écrites en AG...**



...par ses campagnes annuelles au CAC 40

L'exercice de questions écrites en assemblée générale est une pièce maîtresse de la **plateforme Dialogue et Engagement** du Forum pour l'Investissement Responsable. Il s'avère être un outil utile du fait de son accessibilité à tous et de son évaluation des entreprises sur un ensemble de questions communes, favorisant un dialogue actif entre les différentes parties prenantes impliquées.

Depuis 2020, le FIR soumet chaque année une série de questions à l'ensemble des entreprises du CAC 40. En 2020, elle comportait 12 questions, puis 13 en 2021, et 10 en 2022 et 2023.



La saison 4 des questions écrites du FIR sera publiée le 17 janvier 2024.

Ces questions minutieusement choisies par le FIR et ses membres reflètent les préoccupations des investisseurs responsables chaque année au CAC 40.